

DENOMINATION DE L'OPCVM

Sécurité Développement

FORME JURIDIQUE

FCP

FICHE SIGNALÉTIQUE

Régi par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété

La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par le CDVM en date du 15/07/2013 sous la référence n° VI/OP/043/2013

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I Caractéristiques financières

Classification : Le FCP Sécurité Développement est un Fonds Commun de Placement « Obligations Moyen et Long Terme ». La sensibilité du FCP peut varier dans une fourchette allant de]1.1; 5] selon les conditions du marché.

Indice de référence : MBI Moyen Terme (Moroccan Bonds Index)

Objectifs de gestion :

L'objectif de gestion est d'offrir aux souscripteurs un outil de placement avec une prise de risque mesurée qui autorise à moyen terme une rentabilité comparable à celle du marché obligataire.

Stratégie d'investissement :

Le FCP Sécurité Développement investira en permanence plus de 90% de son actif en titres de créances émis ou garantis par l'Etat.

Durée de placement recommandée : *entre 1.5 et 3 ans*

Souscripteur concerné : *Direction des Affaires Rurales*

II Modalités de fonctionnement

Exercice social: *du 01-01 au 31-12 (de chaque année)*

Valeur liquidative d'origine : *100 000 DH*

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : *Hebdomadaire, chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le 1^{er} jour ouvré qui le suit*

Modalités de diffusion de la valeur liquidative : *Dans les locaux de BMCI GESTION par voie d'affichage*

Méthode de calcul de la valeur liquidative : *« les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire du CDVM ».*

Modalités de souscription et de rachat :

Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts, respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription ou de rachat.

Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative.

Les demandes de souscription et de rachat sont reçues au siège de BMCI Gestion, du lundi au jeudi pendant les horaires d'ouverture de BMCI Gestion, pour être exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée le vendredi (jour ouvré).

Affectation des résultats :

Le FCP opte pour la capitalisation des résultats.

Les intérêts sur titre de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des « intérêts courus ».

III Commissions et frais

Commissions de souscription et de rachat

Commission de souscription:

- en pourcentage de la valeur liquidative : 0% HT
- part acquise au FCP : néant

Commission de rachat:

- en pourcentage de la valeur liquidative : 0% HT
- part acquise au FCP: néant

Frais de gestion

Les frais de gestion sont provisionnés à chaque valeur liquidative et débités après calcul de la dernière valeur liquidative du mois sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par BMCI Gestion et ne peuvent dépasser 2% HT.

Les frais de gestion couvrent les charges suivantes :

| | Frais pour un fonds de 100 MDH minimum | | Frais pour un fonds de 200 MDH minimum | |
|---------------------------------------|--|----------------|--|----------------|
| | Frais en % HT | Frais en % TTC | Frais en % HT | Frais en % TTC |
| Frais de gestion (Société de Gestion) | 0.325% | 0.39% | 0.270% | 0.324% |
| Frais du Dépositaire | 0.050% | 0.055% | 0.050% | 0.055% |
| Frais du CDVM | 0.025% | 0.03% | 0.025% | 0.03% |
| Frais Maroclear (Annuel) | 4.000.00 MAD | 4.800.00 MAD | 4.000.00 MAD | 4.800.00 MAD |
| Frais Maroclear (Trimestriel) | Selon les conditions en vigueur | | | |
| Frais Commissaires aux Comptes | 20.000.00 MAD | 24.000.00 MAD | 20.000.00 MAD | 24.000.00 MAD |
| Vie Sociale | 20.000.00 MAD | 24.000.00 MAD | 20.000.00 MAD | 24.000.00 MAD |

IV Informations complémentaires

Date et référence de l'agrément : le 20/12/2005 sous la référence AG/OP/134/05

Société de gestion : BMCI GESTION, société anonyme représentée par M. Mohamed AMRANI, Administrateur Directeur Général, sis au 26 place des Nations Unies- Casablanca

Dépositaire : BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, société anonyme représentée par M. Rachid MARRAKCHI, Directeur Général, sis 26 place des Nations Unies-Casablanca

Commercialisateur : *BMCI Gestion représentée par M. Mohamed AMRANI, Administrateur Directeur Général, sis au 26 place des Nations Unies- Casablanca*

La fiche signalétique doit être remise à tout souscripteur préalablement à la souscription aux parts ou actions de l'OPCVM.

Le règlement de gestion, la note d'information ainsi que le dernier document périodique de l'OPCVM sont tenus à la disposition du public pour consultation auprès de tous les établissements chargés de recevoir les souscriptions et les rachats suscités.